

Enlèvements des poubelles

Il est régulièrement constaté que certains bacs et sacs jaunes sont entreposés en dehors des dates d'enlèvement par le Smirgéomes.

Rappels :

- ✓ L'enlèvement des bacs et des sacs jaunes se fait le même jour tous les 15 jours.
- ✓ Les bacs et les sacs jaunes doivent être sortis la veille.
- ✓ Dès que le ramassage est réalisé, les bacs d'ordures ménagères devront être enlevés de la voie publique.

Tous bacs et sacs jaunes déposés en dehors de ces préconisations sont passibles d'amendes.

Le calendrier des enlèvements est disponible : en mairie, sur le bulletin municipal de Janvier, sur le site internet de la commune (www.torceenvallee.fr) ou celui du Smirgéomes.

Agenda du 3ème trimestre

Avril	27	Rencontres	Généralités Mouvement	Cérès
Mai	07	Vente de Végétaux	La Vallée des Enfants	Bourg
	08	Repas	CCAS	Cérès
	13	Concours de Boules + Barbecue	Torcé Loisirs	Cérès petite salle
	21	Rando VTT	Comité des fêtes	Terrain Moto-Cross
	25	Moto-Cross	GST	Terrain Moto-Cross
Juin	7	Concours de Boules	Généralités Mouvement	Terrain de boules Salle Cérès
	23	Fête de la musique	Entr'act	
Juillet	01	Fête de l'école	La Vallée des Enfants	Ecole
	-	Pèlerinage de « La Juillette »		Eglise
	02	Bric à Brac + vieux papiers	Torcé Loisirs	Bourg
	13	Retraite aux flambeaux et feu d'artifice	Comité des fêtes + Commune	Bourg
	14	Méchoui et tir à la carabine	Comité des fêtes	Cérès
	27	Randonnée Pique-Nique	Généralités Mouvement	Cérès

COMMUNE DE TORCE EN VALLEE



HORAIRES DE LA MAIRIE

Lundi – Jeudi – Vendredi :
09h00-12h00 / 16h00-18h00
Mercredi : 09h00 - 12h00

Tel : 02.43.29.37.15
mairie.torce.72@wanadoo.fr
Fax : 02.43.29.50.25
Site : www.torceenvallee.fr



AGENCE POSTALE COMMUNALE

Tous les jours : 08h40 - 11h25
Fermée le Mercredi
Levée : 12h00

BIBLIOTHEQUE

Mercredi 15h30 – 18h00
Samedi 10h00 – 12h00
Dimanche 10h00 – 12h00

DECHETTERIE

Lombron – « le paturail »
02.43.20.93.23

Horaires d'été

Lundi 09h00 – 12h00
Mercredi 14h00 – 18h00
Vendredi 14h00 – 18h00
Samedi 09h00 – 12h00

Les sacs jaunes sont en mairie

SERVICES D'URGENCE LE WEEK-END

Médecin : Appeler le 15
Pharmacie-service de garde :
0810.786.759

Torcé informations

Les nouvelles du Conseil Municipal

Informations élections

Les nouvelles cartes électorales liées à la refonte ont été distribuées. A ce jour, la commune compte 1.070 électeurs. La réglementation a évolué et précise que pour les communes de plus de 1.000 habitants, la présentation de la carte d'identité est désormais **obligatoire**.

Les votes à venir, en 2017 sont :

Elections présidentielles

23 Avril et 07 Mai

Bureau de vote ouvert de **08 h 00 à 19 h 00**

Elections Législatives

11 et 18 Juin

Bureau de vote ouvert de **08 h 00 à 18 h 00**

Informations du budget

Le 9 Mars dernier, le conseil municipal a voté les budgets, tant de la commune que de l'assainissement collectif.

Souhaitant minimiser l'impact de la loi Notre, l'augmentation de la fiscalité de la communauté de communes du Gesnois Bilurien par la prise de compétences nouvelles et celle de « Enfance Jeunesse » pour ce qui concerne notre collectivité, **le conseil municipal a décidé de maintenir les taux d'imposition de 2016 pour l'exercice 2017. L'augmentation des Impôts ne sera donc pas du fait de la commune.**

Le produit des contributions prévu ne progresse que par l'augmentation des bases décidées par l'Etat à hauteur de 1,04 %.

	Bases 2016	Produit	Bases 2017	Taux	Produit
TH	1.030.493	304.643	1.044.000	29.56	308.606
TF bâti	656.800	151.216	665.500	23.48	156.259
TF non bâti	121.600	48.822	122.100	40.15	49.023
CFE	38.542	10.541	34.400	27.35	9.408
		515.222			523.296

Le budget communal 2017 s'équilibre comme suit :

Fonctionnement à **1.556.510 €** avec reprise de l'excédent 2016 de 402.366 €, et Investissement **478.820 €** avec reprise du déficit de 143.386 €.

Celui de l'assainissement collectif :

Exploitation à **41.113 €** avec reprise de l'excédent 2016 de 20.283 €, et Investissement **55.147 €** avec reprise du déficit de 21.434 €.

Le principal programme 2017 repose sur l'aménagement du cimetière, tant en investissement par l'aménagement de l'extension qu'en fonctionnement par la décision de relève des carrés de concessions arrivées à terme et des perpétuelles en état d'abandon. Cette procédure se déroulera sur une période de 3 années.

Fermetures des commerces « Vacances de Printemps »

SALON TORCADE « Delphine »

Samedi soir 15 Avril au Samedi 22 Avril inclus

VIVAL « Hélène et Stéphane Troup »

Samedi 8 Avril à 12h au Lundi 10 Avril à 15h00

LE LION D'OR « chez Evelyne »

Dimanche 26 Mars à 13h00 au Dimanche 2 Avril inclus

Enfance jeunesse

Inscriptions pour le centre de loisirs d'été qui se déroulera du 10 Juillet au 04 Août, les
17, 18 et 19 Mai 2017
de 15h30 à 19h00

au bureau du service animation
groupe scolaire Marie Pape-Carpantier.

Accueil périscolaire

Plusieurs activités sont actuellement en préparation :

Vive la culture ...



Un potager

Au sein de l'école seront créés des carrés potagers à partir d'Avril, et les parents pourront les visiter dès le mois de Juin.

Un projet de créations exposées lors de la fête du jardin se déroulera le **Dimanche 4 Juin 2017** au château de Bois Doublé à Saint Célerin.

Une boîte à livres

La décoration d'une boîte à livres, qui sera disponible en face de la mairie courant Mai.

Le principe est très simple :

Partager ... Rencontrer... Echanger...

En déposant ou en empruntant un ou plusieurs livres mis à disposition gratuitement par les usagers.

Les livres passent alors de main en main et peuvent permettre à des lecteurs de découvrir des livres qui ne servent plus à leur propriétaire d'origine.

Donner du lien social et de la convivialité...

Torcé Loisirs

1^{er} Challenge de Pétanques - Samedi 13 Mai 2017

L'association Torcé Loisirs organise pour la première fois un challenge de Pétanque en doublette.

Cette manifestation est ouverte à tous. Inscription sur place à partir de 10H30 : 4 € par personne. De nombreux lots sont à gagner.

Restauration rapide et buvette sur place. Contact et réservation au 06 18 94 10 21.

21^{ème} Bric à Brac de Torcé le Dimanche 2 Juillet 2017

Comme chaque année, l'association Torcé Loisirs organise son Bric à Brac annuel. Cette manifestation se déroulera le Dimanche 2 Juillet 2017 de 06H00 à 18H00 dans les rues du village.

Le Bric à Brac est ouvert à tous, n'hésitez pas à demander votre emplacement.

- 2 € le mètre linéaire.

Contact et réservation : tél. 02 43 27 52 57, 06 27 69 02 98, 06 18 94 10 21

Torcé en Vallée - Eveil Culturel

L'association Torcé Loisirs envisage la mise en place d'un éveil culturel pour les jeunes (Musique, théâtre, modelage...). Nous sommes ouverts à toutes propositions et échanges à ce sujet, n'hésitez pas à nous contacter au 06 01 83 12 63 (M. Damien BRECHE).

Pièges à frelons

Récemment, derrière l'église, des frelons asiatiques sont venus s'installer dans la cime d'un arbre.



Afin d'éviter les désagréments occasionnés et le renouvellement de ce genre de colonies, vous pouvez fabriquer des pièges dès maintenant. Ceux-ci installés dès les premiers beaux jours, permettront de piéger les colonies et ainsi la prolifération de ce genre d'insectes néfastes à l'environnement.



Versez un appât le plus sélectif possible dans la bouteille par le haut

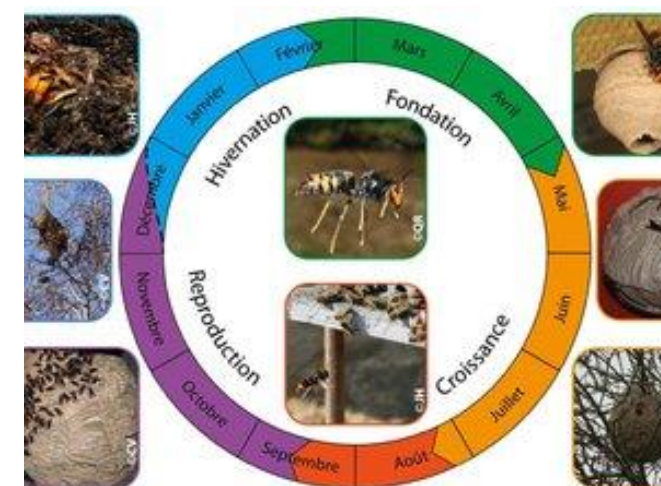
L'appât sélectif le plus efficace se compose de :

- un quart de volume de **sirop de grenadine** ou de **cassis**, utilisé pur ;
- un demi-volume de **bière brune** ;
- un quart de volume de **vin blanc** (qui repousse les abeilles).

Le but étant d'attirer essentiellement les frelons asiatiques qui sont sensibles à ces éléments olfactifs à l'inverse des abeilles.

Rechargez le piège en appât tous les 15 jours environ.

Note : lorsqu'un ou deux frelons seront pris au piège, ils émettront des signaux de détresse attirant les autres frelons des alentours.



Les chemins ruraux

Parmi les biens immobiliers dont la commune est propriétaire, les chemins ruraux occupent une place singulière. Leur réglementation est SPECIFIQUE et leurs riverains sont très souvent tentés de s'en approprier l'usage.

I- QU'EST-CE QU'UN CHEMIN RURAL EN PRATIQUE

Les chemins ruraux sont affectés à l'usage du public.
Ils ne doivent pas présenter l'aspect d'une rue.
Ils ne sont pas en zone urbanisée.
Ils sont utilisés par les particuliers.
Ils n'appartiennent pas aux riverains.
Ils sont entretenus ou surveillés par la commune.
Ils possèdent des caractéristiques techniques précises.
Ils font toujours partie du domaine privé de la commune.

II- LES OBLIGATIONS CONCERNANT LES TIERS.

De nombreuses obligations concernent les riverains des chemins ruraux. A savoir :

- Débroussailler leur propriété : Les branches et racines des arbres qui avancent sur l'emprise des chemins ruraux doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité des passages ainsi que la conservation du chemin.
- Les haies privées doivent être conduites à l'aplomb de la limite des chemins ruraux.
- Dans le cas où les propriétaires riverains négligeraient de se conformer à ces prescriptions, les travaux d'élagage peuvent être effectués d'office par la commune, à leur frais, après une mise en demeure restée sans résultat.

Il est expressément fait défense de nuire aux chaussées des chemins ruraux et à leur dépendance ou de compromettre la sécurité ou la commodité de la circulation sur ces voies, notamment :

- De déposer, d'enlever les pierres destinées aux travaux de ces chemins ou déjà mis en œuvre
- De labourer ou de cultiver le sol dans les emprises de ces chemins
- De faire sur l'emprise de ces chemins des plantations d'arbres ou de haies
- De détériorer les talus, accotements, fossés, ainsi que les marques indicatives de limite
- De rejeter sur ces chemins des eaux insalubres
- D'entraver l'écoulement des eaux de pluie, de gêner la circulation ou de nuire à la sécurité publique
- De mutiler les arbres qui bordent ces chemins
- De déposer sur ces chemins des objets ou des produits divers susceptibles de porter atteinte à la sécurité de la circulation (pierres de démolition, amas de terre, produits tombés de chargements mal assurés...) et d'une manière générale de se livrer à tout acte portant atteinte à l'intégrité des chemins ruraux et des ouvrages qu'ils comportent

Pour mémoire, la commune dispose sur son territoire de 22km de chemins ruraux, dont 6.5km en mitoyenneté avec les communes de Beaufay, Briosnes les Sables, Lombron, Saint Célerin le Géré et Sillé le Philippe.

Erratum

La commission communication tient à rectifier certaines informations présentées dans le bulletin annuel de Janvier 2017 :

- La liste des assistantes maternelles de la commune éditée en page 12 est incomplète. Deux assistantes maternelles supplémentaires peuvent être contactées :
 - Valérie GAREAU, Lieu-dit La paille. Tél. : 02 43 29 73 15.
 - Clarisse FAUTRAT, 19 bis rue du Dolmen. Tél. : 02 72 16 61 42 ou 06 34 25 69 14Pour information la liste est actualisée à partir des informations existantes sur le site Internet assmat.cg72.fr.
- Dans les nouveaux commerçants et artisans page 11, deux nouveaux à noter :
 - Dominique Grigné, maraîcher et vente de légumes à la ferme de « Touques »
Tél : 02 43 24 19 62
 - Christian Chevenon, artisan bâtiment second œuvre au 7 rue Saint Roch
Tél : 07 78 21 30 90



Chemin du Gué au Loup

Certains travaux avaient été effectués il y a quelques années, l'enrobé de la dernière portion a été réalisé.

Journée de la citoyenneté

Le Samedi 18 Mars a eu lieu la Journée de la citoyenneté. Lors de cette rencontre avec la municipalité, Monsieur le maire a remis le livret de citoyenneté et la carte électorale à chaque jeune de 18 ans inscrit pour la première fois sur la liste électorale.



Bibliothèque

La bibliothèque sera fermée les week-ends de Pâques (15 et 16 Avril) et de la Pentecôte (3 et 4 Juin).

CCAS

Comme chaque année, le CCAS invitera les aînés de 70 ans et plus le 8 Mai pour un repas à la salle CERES. Les invitations seront adressées prochainement.

APE « La vallée des enfants »

Au cours de ce premier semestre, l'Association de Parents d'Elèves « La Vallée des Enfants » a organisé plusieurs opérations.



Avant les fêtes de Noël, les ventes de sapins de Noël et tickets de tombola ont permis d'offrir aux élèves de l'école des jeux de récréations et des jeux de classe.

Lors du Marché de Noël, des parents bénévoles ont vendu des décorations réalisées par les élèves sur le Temps d'Accueil Périscolaire (T.A.P.). Les bénéfices ont été reversés aux classes de CM1-CM2 afin de financer une partie de leur voyage scolaire.



Le 5 Mars 2017, l'association a organisé un carnaval. Elèves, enseignants, animateurs, parents ont collaboré à l'organisation de cette journée.

Bien que le temps n'ait pas été de la partie, cette première édition a rencontré un réel succès. Les spectateurs étaient au rendez-vous pour voir brûler le Bonhomme Carnaval réalisé par les élèves du T.A.P. et pour assister au spectacle « Les amis de la débrouille chez Cousin Crad'eau » par la compagnie Compas Austral.



Voici les dates à retenir pour la suite de l'année scolaire :
Dimanche 7 Mai - Vente de végétaux

La traditionnelle vente des végétaux aura lieu le dimanche du second tour de l'élection présidentielle sur la place de la mairie. Vous y trouverez un grand choix de plants de légumes et de fleurs.

Samedi 1^{er} Juillet - Fête de l'école

Vendredi 29 Septembre 2017 - Assemblée générale

Opération « Collecte de papiers » du 19 au 26 Juin

À vos papiers, stockez, recyclez !

Le principe est simple : chaque tonne de papiers collectée rapportera de l'argent pour subventionner les projets de l'école.

Dès à présent, pensez à stocker papiers, feuilles, prospectus, annuaires, pour remplir la benne. N'oubliez pas d'en parler autour de vous !

Avec l'accord de la mairie, la benne sera installée courant Juin sur le parking de l'école maternelle.

apelavalleedesenfants@gmail.com

Page Facebook : APE "La Vallée des enfants" de Torcé en Vallée

Le Comice Agricole



Les 27, 28, 29 Janvier, les bénévoles du comice se sont retrouvés pour le concours de belote qualificatif pour la finale de l'UDOM à Bonnétable le 20 Mai. Ce concours qui se déroulait en 5 séances du Vendredi après-midi au Dimanche soir a nécessité l'intervention d'une vingtaine de bénévoles répartis de la façon suivante : (bar, préparation et service des repas, contrôle, classement et remise des lots). Pendant ces trois jours, nous avons accueilli 512 joueurs et préparé une centaine de repas. Merci à tous ceux qui se sont joints à l'équipe.

Le 11 Mars dernier, l'association du Comice de Torcé 2016 avait invité tous les bénévoles impliqués dans l'organisation de ces deux jours de festivités. Tous étaient accueillis dès 19h à la salle Cérès, pour un apéritif suivi d'un repas préparé par Cédric Vinter. Pendant le dîner, tous les invités avaient l'occasion de revivre tous les moments forts de cette manifestation, grâce à la projection de nombreuses photos. Madame Marietta Karamanli, Madame Isabelle Lemeunier, Monsieur Yves Gicquel, ainsi que Madame Marie Claire Planchais (représentante du Comice Cantonal) étaient présents, afin de remercier tous les bénévoles ayant participé au succès de ce Comice. Nous avons terminé la soirée par un bal animé par Bernard Pourriau. Le Président et toute l'équipe de l'association remercient tous les bénévoles pour tout le travail effectué.



Le Président Marcel Charpentier

Le Comité des fêtes

Le 25 Mars, nous avons organisé notre concours de la chanson Française. Patrick Foulard, responsable de cette manifestation avait invité 31 chanteurs des environs mais certains sont venus des départements limitrophes. Quatre catégories étaient représentées : Juniors, Ados, Hommes et Femmes. Cette soirée animée par Anaïs et Julien, en présence de Bernard Pourriau offrait un spectacle de qualité aux nombreux spectateurs. Pour la première année, notre gagnante des Juniors Margot Calibre est Torcéenne.

Maintenant, le responsable Miguel Portais et son équipe prépare les parcours vtt, marche nordique et pédestre (6 parcours sont en cours de préparation). Nous souhaitons vous accueillir nombreux le 21 Mai pour cette activité sportive ou une simple balade en famille. Vous pouvez choisir votre heure de départ entre 7h30 et 10 h00 au terrain de moto cross.

Le Président Marcel Charpentier